

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 147 (2002)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Professionnalisation des forces armées italiennes  
**Autor:** Fabre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346223>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Professionnalisation des forces armées italiennes

Afin de disposer de forces mieux adaptées aux exigences des opérations actuelles, les forces armées italiennes se sont engagées, depuis le début des années 1990 et surtout depuis 1995, dans la professionnalisation de leurs effectifs.

### ■ Général Fabre<sup>1</sup>

D'abord orientée vers la mise sur pied d'un outil militaire mixte de 230000 hommes (professionnalisation à 60%) comme le soulignait le *Livre blanc de la défense 1995*, l'Italie a adopté, le 14 novembre 2000, une loi portant suspension du service militaire et constitution de forces armées professionnelles d'un volume total de 190000 hommes à l'horizon 2006, sans toutefois que soit précisée à ce stade, la répartition des effectifs entre les différentes forces.

Cette loi s'inscrit clairement dans un contexte politico-stratégique inspiré par la volonté de l'Italie de devenir un acteur stratégique européen majeur. Ce souci de revoir en profondeur l'outil de défense hérité de la période de guerre froide s'est successivement traduit par la réforme du haut commandement militaire (Loi du 25 février 1997), la réorganisation de la chaîne de commandement, puis celle des forces (Nouveau modèle de défense), la professionnalisation et enfin la féminisation des forces ar-

mées. L'Italie suit très classiquement l'exemple de la France et de l'Espagne. Le chemin à parcourir est long, mais la situation de départ est très différente selon les armées.

Pour la *Marine Militare Italiana*, la situation se présente assez favorablement, puisqu'elle a su rapidement rallier le format à 40000 hommes du Modèle de défense 1995. Elle s'attache depuis à le défendre avec acharnement. Face au nouveau format des forces armées professionnalisées à 190000 hommes, elle affiche un besoin organique de 38000 hommes et proclame la nécessité du remplacement des appelés par des engagés volontaires, nombre pour nombre. Cette faible réduction d'effectifs ne devrait pas avoir d'implication opérationnelle majeure, car les effectifs réels sont actuellement inférieurs aux effectifs organiques; les nouvelles unités ont des équipages nettement moins nombreux que les bâtiments qu'elles remplaceront.

Les restructurations en cours visent donc à concentrer les moyens sur quelques grands si-

tes (Tarente et La Spezia principalement) et à réduire les structures territoriales et de soutien. Cet effort de rationalisation et l'arrivée de bâtiments modernes (frégates type *Horizon*, nouveau porte-avions) devraient permettre à la *MMI* de maintenir son rang de sixième marine du monde et ses capacités autonomes de projection des forces.

Pour l'*Aeronautica Militare*, la professionnalisation ne devrait pas non plus poser de problèmes majeurs. Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau modèle de défense (1995), cette armée, comme la Marine, a déjà largement engagé son processus de restructuration, et un format de 42000 hommes devrait lui convenir. Il devrait lui permettre de faire voler dans d'excellentes conditions les 120 *Eurofighter* «*Typhoon*», les 12 *C-27J*, les 24 *C-130J* et les 16 *A-400M* qui équiperont ses escadres de chasse et de transport, à la fin de cette première décennie.

Pour l'*Esercito*, la situation est bien différente. Forte actuellement de plus de 150000

<sup>1</sup> Attaché de défense près l'ambassade de France en Italie. Ce texte a paru dans les Cahiers de Mars, 1<sup>er</sup> trimestre 2001.

hommes répartis dans 13 brigades, elle pourrait connaître un véritable «séisme» pour passer aux 110-115000 hommes souvent cités. La définition d'un modèle intermédiaire à 137000 hommes sera peut-être nécessaire, car c'est en fait d'une véritable refondation qu'il s'agit.

L'objectif de l'Armée de terre italienne est de consacrer environ 70 à 80000 hommes à sa composante opérationnelle. Celle-ci mettrait en ligne 9 brigades, 3 brigades «lourdes», en fait blindées, équipées de chars lourds *Ariete*; 3 brigades «moyennes» équipées du blindé à roues *Centauro* et 3 brigades «légères» équipées d'équivalent *VBI* et *VBA*. Une brigade aéromobile (*Friuli*), mettant en œuvre une centaine d'hélicoptères modernes (*AI 29* et *NH 90* principalement), apporterait une capacité opérationnelle dans la troisième dimension. Toutes ces forces seront rattachées organiquement au commandement des Forces terrestres de Verone (Comforter, équivalent à notre CFAT).

Pour leur emploi sont prévus un état-major de planification de niveau corps d'armée type HRF/HQ (projet italien d'un «ARRC Sud») stationné à Milan et issu de la transformation du commandement des forces de projection et de deux états-majors de planification de niveau division (le commandement des troupes alpines et le commandement des Forces de défense de Naples). Un commandement des appuis et un commandement de la logistique regrouperont au sein de brigades spécialisées l'ensemble des moyens de transmissions, du génie, d'artillerie et de logistique. Au bilan, une organisation opérationnelle très proche de la nôtre.

Actuellement, l'Armée de terre italienne dispose d'environ 32000 engagés, qui se répartissent en 8200 militaires du rang de carrière (VSP) et presque 24000 engagés à court terme (VFB). Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, c'est-à-dire un volume de militaires du rang d'environ

75000 hommes, l'Armée de terre italienne a planifié le recrutement annuel de 7500 VFB et de 2500 VSP. L'objectif de la professionnalisation de l'Armée de terre est de disposer, à terme, d'effectifs composés de 60% de militaires du rang de carrière (VSP) et de 40% d'engagés volontaires.

Les militaires du rang de carrière sont issus du corps des engagés volontaires et leur recrutement se fait sur concours. Ils peuvent servir jusqu'à la limite d'âge de tout fonctionnaire, soit 56 ans. Les militaires du rang sous contrat bénéficient d'un engagement initial de 5 ans, et d'une possibilité de prolongation de 2 fois 2 ans. Pour encadrer ces 75000 engagés, le format futur prévoit environ 12000 officiers, soit un taux d'encadrement de 16%, et 28000 sous-officiers, soit un taux d'encadrement de 38%.

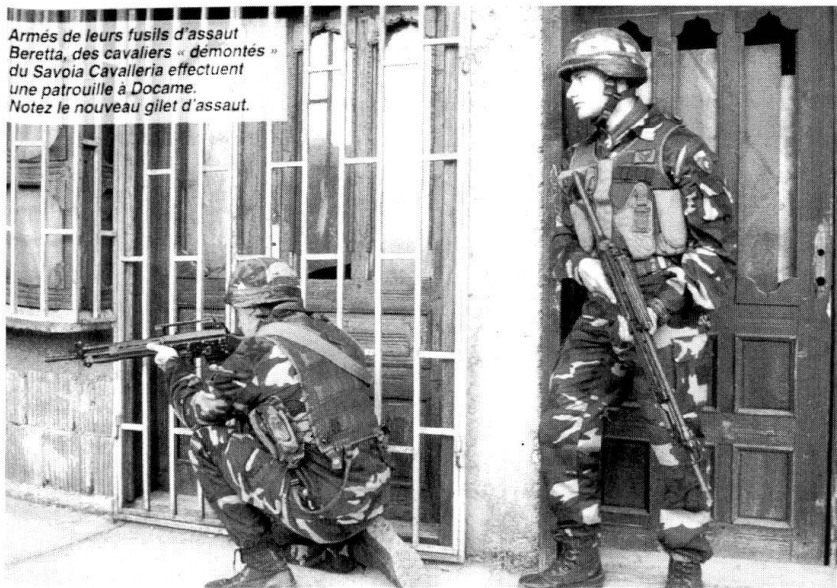
Pour les Italiens, réussir la professionnalisation, c'est réussir avant tout la reconversion des engagés. Ce souci s'est traduit dans la loi, qui a prévu des dispositions pour permettre à 60% des personnels d'obtenir un poste dans l'administration publique ou les forces de police militarisées:

■ la Police nationale italienne offrirait environ 150 postes par an;

■ sous condition de réussite au concours d'entrée, l'arme des Carabiniers réserve 1200 postes par an aux anciens engagés; la Garde des finances pourrait offrir dans les mêmes conditions jusqu'à 500 postes par an;



Des cavaliers du 2<sup>e</sup> régiment Piemonte Cavalleria complètent la dotation en munitions de 105 mm de leurs Centauro, un engin blindé puissamment armé et doté d'une excellente mobilité. (Photo: Raids)



Armés de leurs fusils d'assaut Beretta, des cavaliers « démontés » du Savoia Cavalleria effectuent une patrouille à Docame. Notez le nouveau gilet d'assaut.

(Photo: Raids).

■ 1500 engagés environ retrouveraient un poste dans l'administration publique, en particulier dans le corps des sapeurs-pompiers et des gardes forestiers qui, en Italie, sont des corps paramilitaires.

Si l'on tient compte du fait que le budget prévoit le recrutement annuel de 2500 VSP, on s'aperçoit qu'un peu moins de 2000 personnels seulement, soit environ le tiers du flux annuel, ne sont pas assurés d'obtenir une reconversion à l'issue de leur période sous les drapeaux.

Tant est fort en Italie ce souci de trouver le *posto di lavoro* que toutes les études qui sont conduites actuellement par le 1<sup>er</sup> Reparto du SME (État-major de l'Armée de terre italien) plaident pour adapter le recrutement aux capacités de reconversion. Certes, le flux annuel de recrutement serait ramené à

5000 personnels par an, mais leur recrutement serait quasiment garanti.

C'est dans ce cadre qu'il convient de voir la récente loi sur la féminisation. Comme les autres pays, l'Italie vient d'accepter d'ouvrir un recrutement féminin. Comme les autres, elle en espère un complément de ressource, tant en quantité qu'en qualité. Les écoles d'officiers des trois armées ont admis en automne 2000 leurs premiers élèves féminins et 240 volontaires féminins rejoindront l'unité d'instruction d'ici la fin de l'année 2001.

En attendant que toutes ces structures professionnalisées se mettent en place (le modèle ne devrait pas être totalement atteint avant 2020), la nouvelle loi sur la suspension du service militaire et la professionnalisation des forces armées a laissé

de côté le problème du service civil qui, en Italie, dans le cadre du service national, est mis sur un « pied d'égalité » avec le service militaire. Cette absence de disposition pourrait être lourde de conséquences dans un pays où les objecteurs de conscience représentent une véritable force vive pour les administrations et les associations qui les emploient (plus de 100000 jeunes Italiens ont choisi en 1999 ce statut, dont seulement 75% véritablement employés, les autres bénéficiant dans les faits d'une quasi exemption). La crainte existe de voir ce nombre augmenter très rapidement durant la phase transitoire, faisant chuter d'un seul coup les effectifs.

Afin de pallier un éventuel déficit en personnel, un service volontaire annuel (VFA), très proche de notre statut VSL a été créé. Les armées italiennes sont aujourd'hui engagées dans un vaste chantier, comme l'ont été, il y a peu, d'autres armées européennes basées comme elles sur la conscription. Elles devraient d'autant mieux réussir leur « défi » qu'elles ont su démontrer depuis plusieurs années que, même avec des effectifs plus limités, elles savaient tenir avec bonheur leur place dans les engagements internationaux. Elles y ont acquis une légitimité reconnue, tant du côté des politiques que de l'opinion publique: les uns et les autres doivent maintenant lui donner les moyens financiers et humains de ses ambitions.

F.